

« ACCOMPAGNEMENT A LA DEMARCHE VAE »

Certifications visées :

DEAS, DEAES, DEES, CAFDES, CAFERUIS

Foire Aux Questions (FAQ)

Mise à jour le : 15.02.2022

LA VAE, c’est QUOI ?

La VAE ou “ Validation des acquis de l’expérience ” est un droit individuel inscrit dans le Code du Travail (Article L935-1), Loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 et Loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 et dans le Code de l’Education, ouvert par la loi de modernisation sociale n° 2002-73 du 17 janvier 2002, à toute personne engagée dans la vie active qui veut faire valider ses compétences professionnelles acquises dans le cadre d’une expérience salariée, non salariée ou bénévole.

A QUI S’ADRESSE-T-ELLE ?

Toute personne ayant exercé une activité peut, sous conditions, bénéficier de la validation des acquis de l’expérience (VAE)

Vous devez pouvoir justifier d’au moins 1 an d’expérience à temps complet soit 1607 heures (continu ou non) en rapport avec la certification visée :

- Activité professionnelle salariée ou non,
- Bénévolat ou de volontariat,
- Inscription sur la liste des sportifs de haut niveau,
- Responsabilités syndicales,
- Mandat électoral local ou fonction élective locale,
- Participation à des activités d’économie solidaire

QUELLES SONT LES DIFFERENTES ETAPES DE LA VAE ?

Etape 1 - Etude de la faisabilité du projet - Constitution du dossier de recevabilité (livret 1)

Délai : 3 mois environ

ALTIDUM Formation vous offre un RDV gratuit qui vous permet de :

- Faire connaissance avec votre consultant référant en charge de votre accompagnement
- Identifier la certification visée au regard de l’expérience acquise à partir d’un CV détaillé (expériences professionnelles et personnelles (activités associatives, bénévoles, syndicales, électorales...) ainsi qu’aux périodes de formation initiale et continue que vous avez suivies en milieu professionnel.
- Mesurer l’écart entre le référentiel pré sélectionné et les compétences développées.

- Préciser votre projet professionnel en répondant aux questions suivantes :
 - * Suis-je motivé et que suis-je prêt à faire pour obtenir une certification ?
 - * Suis-je capable de persévérance et d'autonomie pour rechercher les informations nécessaires pour entreprendre ma démarche ?
 - * Puis-je mobiliser du temps libre pour travailler ?
 - * Suis-je capable de m'organiser avec rigueur pour travailler régulièrement sur mon dossier de VAE ?
 - * Serais-je soutenu dans ma démarche par mon entourage familial, amical ou professionnel ?
- Préciser les modalités pour la constitution du livret 1 ainsi que les pièces à fournir
- Présenter la méthodologie de l'accompagnement

Etape 2 – Accompagnement à la rédaction du Livret 2

Pré requis : Obtention de l'attestation de recevabilité de l'organisme certificateur

Durée : 5 mois

Objectifs de la prestation d'accompagnement ALTIDUM Formation :

- Maîtriser le cadre d'exercice du métier et la posture de la certification visée
- Identifier les situations professionnelles pouvant être significatives et pertinentes dans le descriptif formel des activités
- Verbaliser les actions et activités en lien avec les compétences attendues au regard du référentiel d'activités et de compétences
- Rédiger et structurer son écrit en français
- Se préparer à la présentation orale face au jury

Programme Type ALTIDUM Formation pour toutes les certifications visées :

UNE SEMAINE EN AMONT DU DEMARRAGE DE L'ACCOMPAGNEMENT : (non comptabilisé dans les 24h) Séance Collective de 2h [En centre de formations]

- Présentation de la formatrice et des participants pour tenir compte des singularités
- Présentation de la formation et co-construction des règles de fonctionnement avec le groupe
- Présentation du dispositif de la VAE et des méthodes pédagogiques
- Atelier d'explicitation de l'expérience

DEROULE PEDAGOGIQUE DE L'ACCOMPAGNEMENT SUR 24h en discontinu et en alternance :

- **Temps collectifs [En centre de Formation]**
 - Choix de situations professionnelles – Mise en lien avec les compétences et actes/activités
 - Apports théoriques – Notions clefs
- **Temps Individuels [En centre de Formations et/ou Distanciel]**
 - Accompagnement individuel tutoré autour de l'écriture du livret 2 – remise en lien avec les apports/notions autour des compétences abordées
 - Simulation entretien oral

★ **Attention :** Un temps de travail individuel estimé à 24h est à prévoir

Etape 3 – Entretien avec le Jury

- Délai : selon le calendrier de l’organisme certificateur
- Objectifs du jury : clarifier, questionner et évaluer vos compétences

Etape 4 – Post Jury

- En cas de validation partielle, un suivi post VAE est inclus dans la prestation d’accompagnement afin de déterminer les options possibles pour terminer le processus

QUELLES SONT LES MODALITES DE REALISATION DE L’ACCOMPAGNEMENT PROPOSE PAR Altidum Formation?

- Format : Une alternance de séquences individuelles et collectives

Séances collectives [au sein d’ALTIDUM Formation] : Choix de situations professionnelles – mise en lien avec les compétences et actes/activités - Apports théoriques/Notions clefs.

Groupe de 6 professionnels visant la même certification sera constitué.

Séances individuelles [face à face ou visioconférence] : aide à la compréhension du livret 2, des référentiels d’activités et de compétences, analyse des situations professionnelles, aide à la description des activités, éclairage sur la rédaction et remise en lien avec les apports et notions clefs.

Simulation entretien Oral Jury en présence d’experts dans le domaine de la certification visée

- La mise à disposition d’une formatrice référente permanente, experte dans son domaine d’intervention, présente tout au long de l’accompagnement
- Un accompagnement individuel et collectif centré sur :
L’explication de l’expérience au regard du référentiel de la certification visée (oral et écrit)
L’acquisition de connaissances théoriques et notions clefs
- Des ressources documentaires ainsi que des outils et guide VAE

QUELS SONT LES DELAIS D’ACCES ?

- L’accompagnement VAE peut débuter dès signature du contrat et validation du dossier de financement.

QUELLE EST LA PROCHAINE SESSION D’ACCOMPAGNEMENT ?

- Consulter le site internet d’ALTIDUM Formation pour connaître les prochaines dates.

QUELLE EST LA DUREE DE L’ACCOMPAGNEMENT ?

24h en discontinu sur une période de 5 mois [24h de travail personnel sont à prévoir].

Vous souhaitez travailler sur une des étapes de la VAE ou en cas de validation partielle ? : Nous consulter

QUEL COÛT ?

Accompagnement à la Démarche VAE sur 24h		
Niveau Diplôme*	Diplôme	Coût
<i>*Nomenclature France Compétences</i>		
Niveau 3	DEAS – DEAES	2 500 €
Niveau 5	DEES	2 900 €
Niveau 6	CAFERIEUS	3 100 €
Niveau 7	CAFDES	3 300 €

QUELS SONT LES FINANCEMENTS POSSIBLES ?

L'accompagnement à la VAE peut être financé par le compte personnel de formation (www.moncompteformation.gouv.fr).

Vous pouvez obtenir une aide financière auprès de votre employeur, d'un opérateur de compétences (OPCO), de Pôle emploi.

Pour aller plus loin : <https://www.vae.gouv.fr/espace-ressources/fiches-outil/prise-en-charge-d-une-demarche-vae-particuliers.html>

QUELLES SONT LES MODALITES DE SUIVI ET LE DISPOSITIF D'EVALUATION ?

Dès l'entrée et durant la formation : Un livret de suivi est proposé à chaque candidat pour formaliser et valoriser l'avancement de sa progression, à la fois par rapport aux travaux à réaliser et par rapport à l'acquisition de ses compétences. Ce livret servira aussi de support aux temps d'échanges en individuel avec l'accompagnant pour identifier des objectifs intermédiaires adaptés et personnalisés.

A l'issue de la formation : Entretien collectif guidé auprès du groupe de stagiaires - Questionnaire de satisfaction à chaud remis aux participants. Il porte sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la transférabilité des acquis.

A distance de la formation : le participant pourra mesurer l'impact de l'accompagnement.

VOUS PRESENTEZ UNE SITUATION D'HANDICAP ou D'INCONFORT ET SOUHAITEZ VOUS ENGAGER DANS UNE DEMARCHE VAE ?

ALTIDUM Formation s'engage à travers sa charte à vous porter toute son attention. Malgré que notre espace de formation ne soit pas accessible aux personnes à mobilité réduite, toutes nos formations sont conçues pour prendre en compte chacun.

Vous présentez une situation de Handicap ?

Vous pouvez contacter notre référente Handicap – Virginie LARCADE
Tel. : 06.17.76.07.46 – Email : v.larcade@altidum-formation.com

**Vous souhaitez des informations complémentaires ?
Vous souhaitez débiter la démarche VAE ?
Vous souhaitez nous rencontrer ?**

1^{er} entretien Gratuit

☛ **Nous appeler au 06.72.49.63.07 – Du Lundi au Vendredi de 9h à 18h30**

☛ **Consulter notre Site Internet : <https://www.altidum-formation.com>**

Des liens utiles pour aller plus loin.... :

<https://www.vae.gouv.fr>

<https://www.francecompetences.fr>